

EXTRAIT N° DEL2025-47

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le dix-huit septembre deux mil vingt-cinq et sous sa présidence,

Étaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Christophe DEMESSINE, Stéphanie PRIGENT, Patrick DACNENBERGHEN, Marie-Odile BILLET, Jean-Claude BROSSARD, Brahim MEKERRI, Denis GASCHET, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Christine NUNES-MANSO, Jonathan DROY, Myriam EL BAI, Gwenaël PERONNET, Patricia ALBONETTI, Rabah DRISSI, Myriam MALEVRE, Jean-Pierre GRILLET, Florence QUILLET, Bruno DESESQUELLE, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD.

Étaient absents et représentés : Jean-Claude BROSSARD (a donné pouvoir à Gilles DAENEN), Brahim MEKERRI (a donné pouvoir à Patricia ALBONETTI), Myriam MALEVRE (a donné pouvoir à Florence QUILLET), Bruno DESESQUELLE (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRILLET), Hélène Marie PICKEN (a donné pouvoir à Stéphane GAUTHIER).

Étaient absents et excusés : Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT.

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).
Le nombre de présents est de 22 et le nombre de votants 27.
Myriam EL BAI est désignée en qualité de secrétaire.

OBJET : ACHAT D'UN CHALET NORDIQUE A LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Vu la délibération n° CC_2025-04-10_03 du 10 avril 2025 de la CU GPS&O retirant le chalet nordique de Meulan-en-Yvelines de la liste des équipements sportifs de la Communauté urbaine, Considérant la proposition de Madame la Présidente de la CU GPS&O de cession du chalet nordique à la commune à l'euro symbolique,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Ergin MEMISOGLU ayant présenté ce rapport à l'assemblée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **AUTORISE** Madame le Maire à acquérir un chalet nordique à l'euro symbolique, les frais de vente restant à la charge de la commune.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 25 septembre 2025



Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines

Cécile ZAMMIT-POPESCU